

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N°24-24

Séance du 29 Mars 2024

Date de convocation : 25/03/2024 L'an 2024, le 29 Mars à 14h30, le Conseil
Administrateurs en exercice : 17 d'Administration du CCAS de la ville de Tours,
Administrateurs présents : 10/17 dûment convoqué par sa Vice-Présidente, s'est réuni
Administrateurs votants : 16/17 dans la salle du Conseil d'Administration du CCAS.

Présents : 11/17

Pouvoirs : 6/17

Excusés : 1/17

Étaient présents : Mme MOUSSOUNI, Mme WANNERROY, Mme QUINTON, M.
BRUN, Mme CABANNE, M. PIERRE, M. GARNAUD, M. MUSSARD,
M. FLEISCH, Mme BECARD.

Avaient donné pouvoir : M. DENIS à Mme MOUSSOUNI, Mme BLET à Mme QUINTON,
Mme DARIES à M. BRUN, M. OREAL à M. GARNAUD, Mme
MAUDUIT à M. FLEISCH, Mme SERRA à Mme BECARD.

Était absente excusée : Mme LEVAVASSEUR.

Tome 1 - N°24-24 - OBJET : Décisions d'aides financières prises en application du règlement communal d'aide sociale facultative – janvier – février 2024.

Différentes décisions ont été prises dans le cadre du règlement communal d'aide sociale facultative au cours des mois de janvier et février 2024.

	Aides CASF	<i>Pour rappel, en N - 1</i>	Aides alimentaires d'urgence	<i>Pour rappel, en N - 1</i>	Familles hébergées par le CCAS	PV Exceptionnels
Septembre 2023	17 204,55 €	14 606,24 €	1 200 €	1 225 €	174,46 €	-
Octobre 2023	23 863,15	17 563,61 €	1 605 €	1 250 €	2 476,89 €	-
Novembre 2023	19 557,52 €	20 149,62 €	1 120 €	1 055 €	4 463,93 €	-
Décembre 2023	22 160,17 €	13 543,76 €	1 075 €	830 €	1 457,82 €	19 991,08 €
Janvier 2024	20 940,66 €	17 964,69 €	1 075 €	1 215 €	4 155,00 €	-
Février 2024	19 345,51 €	16 668,77 €	1 120 €	1 070 €	-	-
CUMUL annuel depuis le 1er janvier	40 286,17 €	34 633,46 €	2 195 €	2 285 €	4 155,00 €	-

Le montant de 4 155,00 € de la colonne « familles hébergées » correspond, entre autres, à la mise à l'abri en hôtel de 6 ménages. En février, il n'y a pas eu de dépenses car la plupart des familles sont hébergées au Centre Technique Régional Omnisport.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration entérinent ces décisions pour les montants énoncés ci-dessus.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour le Maire, Président du CCAS
Et par Délégation
La Vice-Présidente,



Rachel MOUSSOUNI

